

**COMPTE RENDU
REUNION DE PARTAGE
PROJET EOLIEN DE L'HOTELLERIE**

20 août 2024

COURANT PORTEUR

Note liminaire

Dans le cadre de la démarche de concertation volontaire engagée depuis 3 ans par la société VSB EN sur le projet éolien en développement sur la commune de L'Hôtellerie, une réunion de partage a été organisée le 2 juillet 2024 à la salle communale de L'Hôtellerie.

Cette rencontre avait pour objectif de présenter les avancées du projet, de compléter les informations diffusées, de poursuivre les débats engagés pendant les précédentes rencontres de concertation, de répondre aux questions des participants.

En effet, le développement du projet arrivant à son terme, cette réunion était l'occasion d'apporter des précisions sur le nombre d'éoliennes, l'objectif de production du projet, la zone d'implantation, les retombées fiscales et locales, le calendrier.

Afin de mobiliser un large public, plusieurs moyens ont été déployés pour informer de l'événement et relayer l'invitation :

- Distribution d'une lettre d'information dans toutes les boîtes aux lettres de la commune d'implantation et des communes alentour ;
- Mise en ligne de l'évènement sur le site Internet de la mairie et du projet.

Pour permettre la participation de tous dans les meilleures conditions et dans le respect des possibilités d'accueil de la salle communale (80 personnes), l'inscription était possible sur le site Internet du projet (<https://hotellerie.vsb-energies.fr>) et par téléphone jusqu'à la veille de la rencontre, soit le lundi 1^e juillet 2024.

Toutefois, toutes les personnes qui n'avaient pas eu la possibilité de s'inscrire au préalable et qui se sont présentées le jour de la rencontre ont toutes participé.

La rencontre s'est déroulée de 18h30 à 20h30 dans la salle communale de L'Hôtellerie Elle a réuni 44 participants

La société VSB Énergies Nouvelles était représentée par :

- M. Edouard RACAPÉ, Coordinateur territorial éolien Ouest, VSB Énergies Nouvelles
- M. Michel GILLET, Chef de projet Développement éolien, VSB Énergies Nouvelles

Trois autres personnes membres de la société VSB EN ont participé en tant qu'observateurs :

- Mme Mohéra MANARANCHE, Cheffe de projet territorial éolien, VSB Énergies Nouvelles
- Mme Héloïse MARIE, Cheffe de projet territorial éolien, VSB Énergies Nouvelles
- M. Paul LE BORGNE, Stagiaire, VSB Énergies Nouvelles

L'animation était assurée par :

- Mme Paola OROZCO-SOUËL, Courant Porteur
- Mme Camille DELAVERGNE, Courant Porteur

Accueil des participants

L'équipe de Courant Porteur a accueilli les participants et les a remerciés de leur présence. Elle a présenté le déroulé de la soirée : 1 heure de présentation du projet, 1 heure d'échanges avec la salle.

Des élus de la commune de L'Hôtellerie, Marolles, Piencourt et Thiberville ainsi que le Vice-président en charge du développement durable à la Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge (CCLPA) étaient présents.

Un journaliste du journal local Le Pays d'Auge a également assisté à la rencontre.

Présentation du projet et de la société VSB Énergies Nouvelles (EN)

Plusieurs personnes connues pour leur participation assidue à la concertation sont intervenues pour exprimer leur lassitude face à la présentation du projet qu'ils estimaient connaître suffisamment. Elles ont alors demandé au développeur d'écourter la présentation du projet.

Après avoir sondé la salle pour savoir si l'ensemble des participants souhaitait également une courte présentation, l'équipe de Courant Porteur a demandé à VSB EN de résumer l'exposé prévu étant donné que personne ne s'était opposée à cette demande.

Plusieurs personnes dans la salle ont alors demandé à ces participants de laisser le développeur présenter de manière succincte son projet, sans l'interrompre régulièrement, comme c'est le cas habituellement.

Avant de continuer, M. RACAPÉ a souhaité rappeler que le développement d'un projet éolien est un processus long : 7 ans en moyenne pour aboutir à un parc en fonctionnement. Pendant ce temps, les études, les retombées fiscales et les caractéristiques du parc se précisent, d'où la sensation de « déjà vu » évoquée par les participants qui suivent régulièrement ces avancées dans les espaces de concertation proposés. Comme la période de développement du projet arrive à la fin, c'est normal qu'il crée moins la surprise a-t-il ajouté en indiquant que sa présentation apportait tout de même de nouvelles informations.

Ainsi, les éléments permettant de comprendre le projet à date ont été présentés.

Le développeur et l'équipe projet

L'équipe projet a tout d'abord présenté la société VSB Énergies Nouvelles qui développe le projet éolien de L'Hôtellerie.

En tant que spécialiste de la production d'électricité, la société mène les projets dès leur développement jusqu'à la valorisation de l'électricité produite en passant par l'ingénierie financière, la construction des projets et la gestion des actifs.

La société VSB EN développe actuellement 2 GW d'énergies solaire et éolienne en France. Elle a mis en service plus de 300 éoliennes représentant la consommation électrique de 610 000 habitants et permettant d'éviter chaque année 370 tonnes équivalent CO₂.

Avec 23 années d'expérience, VSB EN compte aujourd'hui 140 employés répartis dans 6 bureaux en France pour un chiffre d'affaires de 21 millions d'euros en 2023.



Les raisons du développement du projet éolien sur le territoire

Après la brève présentation de la société VSB EN, M. RACAPÉ a expliqué les principales raisons qui encouragent l'installation d'éoliennes en France :

- L'amélioration de la **souveraineté énergétique** car la moitié de l'énergie primaire du pays provient d'énergies fossiles importées. Si le secteur éolien a produit 10,2% de l'électricité française en 2023¹ à partir d'une ressource inépuisable et locale, l'équipe projet a estimé que des efforts restent à faire pour améliorer la souveraineté énergétique de la France.
- La garantie d'une **sécurité d'approvisionnement** permettant de répondre à l'augmentation des besoins en électricité et à la chute drastique de la production d'électricité nucléaire d'ici 2050.
- La prise en compte de l'**urgence climatique** car la production d'énergies renouvelables contribue à l'atteinte des objectifs de la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. D'après M. RACAPÉ, les énergies renouvelables ont permis d'éviter la production de 22 mégatonnes de CO₂ par an dans l'UE, soit l'équivalent de l'empreinte carbone de 2 millions de Français. Cependant, et face à ces enjeux, a-t-il ajouté, la France reste en retard sur ses objectifs de développement des énergies renouvelables et a récemment reçu une amende de 500 millions d'euros de l'Union Européenne.

VSB a continué en précisant que pour atteindre les objectifs fixés aux niveaux européen et national, une déclinaison est prévue au niveau régional et local. Ainsi, la région Normandie avait pour objectif dans son schéma directeur éolien l'installation de 2500 MW d'énergie éolienne à l'horizon 2050 et la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie (CALN) celui de multiplier par quatre la production d'énergies renouvelables d'ici à 2030.

Mais si la région Normandie dispose d'un fort potentiel de vent, peu de zones disponibles à l'installation d'éoliennes ont été identifiées sur le territoire de la CALN par le ministère de la Transition écologique dans le cadre des cartographies réalisées pour l'application de la loi APER.

Le choix de la zone d'implantation potentielle

Les critères d'identification d'un secteur propice à l'éolien ont été exposés par M. RACAPÉ qui a listé les différents facteurs pris en compte :

- Un **potentiel éolien suffisant** évalué par l'installation d'un mât de mesure ;
- Une **possibilité de raccordement au réseau électrique local** ;
- Un **impact minimal sur la faune et la flore** évalué à travers la réalisation d'études environnementales sur une année au minimum permettant d'adapter le projet et de définir des mesures de protection ;
- Un **respect d'une distance aux habitations** de 500 m minimum ;
- Une **intégration dans le paysage** tenant compte des spécificités des paysages et évitant la covisibilité avec le patrimoine architectural ;
- Une **prise en compte des contraintes aéronautiques et hertziennes** (couloirs aériens, radars civils et militaires, faisceaux hertziens).

C'est ainsi que la société VSB EN a identifié un secteur respectant ces contraintes au sud de L'Hôtellerie. Cette zone a ensuite été classée par le ministère de la Transition écologique comme « potentiellement

¹ Source : RTE 2023

favorable » dans les cartographies réalisées pour l'application de la loi APER, et a été proposée par la commune de L'Hôtellerie comme zone d'accélération des énergies renouvelables.

Les étapes d'un projet éolien

L'équipe de VSB EN a ensuite présenté les étapes d'un projet éolien tout au long des 5 à 7 ans de développement.

M. RACAPÉ a expliqué que tout projet commence par une analyse de faisabilité, débutée en 2020 pour le projet de L'Hôtellerie. Des études d'impacts potentiels réalisées par des bureaux d'études d'indépendants sont ensuite menées pour analyser le site notamment à l'aide d'un mât de mesure. Cette étape d'une durée d'une à deux années, s'est déroulée de 2022 à 2024 pour le parc éolien en réflexion à L'Hôtellerie.

Le dépôt de la demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat devrait intervenir, selon M. RACAPÉ, en fin d'année 2024. Ces services instruiront ensuite la demande pendant 9 à 12 mois période pendant laquelle une phase d'enquête publique permettra de recueillir l'avis des populations



locales et les délibérations des communes dans un périmètre de 6 km autour de la zone du projet. Si le projet est finalisé dans l'année, une décision de la Préfecture pourrait ainsi intervenir à la fin de l'année 2025. Comme cette décision pourrait être contestée sous forme de recours administratif, l'équipe de VSB a précisé que c'est seulement au terme des éventuels recours confirmant une décision préfectorale favorable que le parc éolien pourra être construit. Cette dernière étape du projet aurait une durée de 12 à 18 mois.

Enfin, une fois le parc construit, il pourra être exploité pendant 20 à 30 ans avant d'être démantelé autour de 2050. Des études pourront être de nouveau menées, en fin de vie du parc, pour évaluer la possibilité d'un *repowering*, c'est-à-dire l'installation sur la même zone de nouvelles éoliennes plus performantes.

Les résultats des études

La présentation de cette partie liée au développement du projet a permis de rendre compte synthétiquement des principaux enjeux identifiés à travers les études.

A l'aide d'une carte, l'équipe projet a rappelé le secteur retenu sur la commune de L'Hôtellerie et sur lequel les études environnementales et techniques ont été réalisées en respectant la distance aux habitations de 500 m minimum.

D'un point de vue urbanistique, M. GILLET a expliqué que les études ont montré la compatibilité de la zone avec les documents d'urbanisme. Le projet est en effet situé en zone A (agricole) du PLUi et suffisamment éloigné de l'espace boisé classé au sud de la zone.

Il a précisé que d'un point de vue paysager, il est préférable d'aligner les éoliennes pour garantir une meilleure insertion paysagère du parc. Mais les réflexions sur l'implantation devront aussi prendre en compte le projet de déviation et respecter une zone tampon. Celle-ci, a précisé l'équipe projet, devra être calculée par rapport à la hauteur des éoliennes afin d'avoir une distance entre le projet de déviation et les éoliennes de deux fois leur taille. La distance entre les éoliennes devra également être calculée afin

de limiter l'effet de de sillage, c'est-à-dire la diminution du vent et des turbulences induites par l'éolienne, en amont, qui peut engendrer des pertes de production ou dégrader les machines.

Menées pendant une année complète afin d'identifier, en toutes saisons, l'ensemble des espèces animales et végétales présentes sur le secteur, puis d'évaluer les sensibilités sur la zone, les études environnementales et leurs résultats ont été présentées par VSB.

Le patrimoine naturel et les espèces ont ainsi été répertoriés en utilisant les zonages existants et des inventaires sur le terrain pour identifier les comportements des espèces animales comme les oiseaux, les chiroptères, les amphibiens, les insectes, les mammifères et les reptiles. Ces différents inventaires ont permis au bureau d'étude mandaté par VSB d'établir des cartographies d'enjeux en vue de guider l'équipe projet dans sa réflexion sur l'implantation et la nature des éoliennes.

D'après VSB EN, les études environnementales ont montré que les principaux enjeux identifiés, bien qu'ils soient faibles ou modérés, concernent l'avifaune. Pour ce qui est des insectes, mammifères et amphibiens, les enjeux sont faibles notamment en l'absence de zones humides sur la zone d'implantation potentielle.

Aussi, une activité relativement importante de chiroptères a été identifiée dans les haies, ainsi que sur une zone de transit cartographiée. En conséquence, a expliqué VSB, il faudra appliquer des mesures ERC (Éviter-Réduire-Compenser) afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre le parc éolien et ces espèces à travers la mise en place notamment de bridages ciblés, d'un phasage des travaux et en donnant une importance particulière au calibrage des éoliennes (hauteur, rotor, garde au sol).

Les principaux résultats de l'étude paysagère ont été présentés par M. GILLET qui a également expliqué la méthode utilisée par le bureau d'étude mandaté. Ce dernier a identifié les zones de visibilité et analysé les points de vue d'importance majeure tels que les lieux de vie ou les sites patrimoniaux (sites UNESCO, sites protégés, monuments historiques). Les photographies destinées à la production des photomontages ont été prises début février sur les 49 points de vue identifiés par le bureau d'étude ainsi que sur les 11 points de vue proposés par les participants à l'atelier de concertation organisé sur l'implantation.

Les photomontages seront donc réalisés à partir de ces points de vue pour mesurer l'impact et choisir ainsi le type d'éoliennes et leur implantation en cohérence avec les critères analysés.

Le développeur a rappelé que l'étude paysagère est menée sur trois périmètres différents (l'aire d'étude éloignée, rapprochée et immédiate) et que des zones de visibilité théoriques sont créées pour prendre en compte le relief. Il a aussi précisé que les photomontages seront réalisés quand les coordonnées définitives du projet auront été définies.

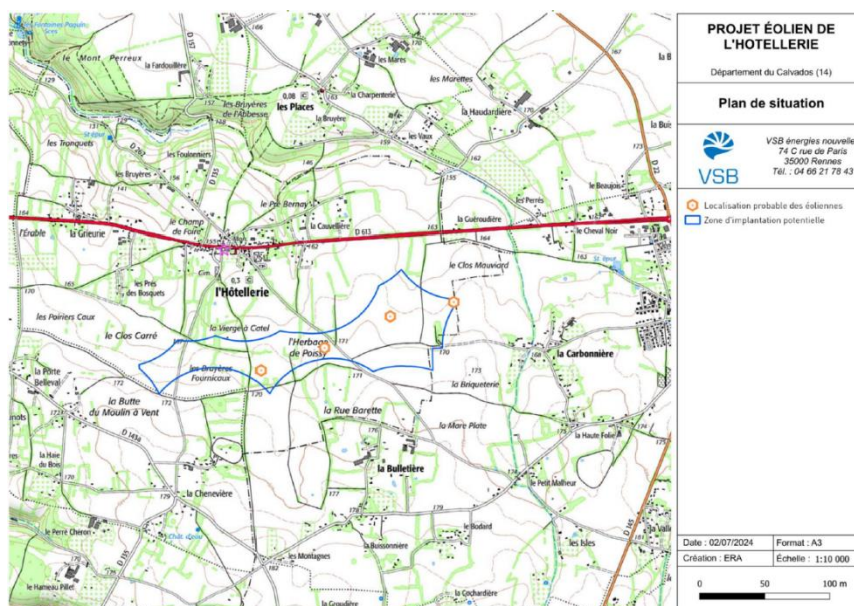
La position et les caractéristiques du projet à date

Avant d'avancer des données sur les caractéristiques du projet, M. GILLET a souhaité préciser que les informations diffusées pendant la réunion étaient susceptibles d'évoluer à l'issue de l'étude d'impacts. A ce jour, le parc éolien de L'Hôtellerie pourrait avoir la forme suivante :

- **4 éoliennes** réparties en ligne ;
- **4,2 MW de puissance unitaire** soit 16,8 MW de puissance installée ;
- **200 m maximum** de hauteur en bout de pale ;
- Environ **16 800 habitants alimentés en électricité** (eau chaude et chauffage compris) ;
- **1100 tCO₂/an eq.** évitées chaque année par rapport au mix énergétique européen ;
- Environ **30 millions d'euros** d'investissement.

L'implantation envisagée, et susceptible d'évoluer suite à l'étude d'impacts, a aussi été présentée (voir la carte ci-contre).

Concernant la taille des éoliennes, l'équipe projet a expliqué qu'une hauteur maximale est recherchée afin de maximiser, par machine installée, la production d'électricité mais aussi de garantir une garde au sol (distance entre le bout des pâles et le sol) permettant de réduire les risques de collision avec les chiroptères.



A ce jour, a expliqué M. GILLET, la hauteur des éoliennes est plafonnée à 140 m par une procédure d'approche de l'aérodrome de Deauville.

L'ensemble des accords de principe liés à l'implantation d'une éolienne, au survol des terrains ou à l'accès aux chemins a en revanche été obtenu auprès des propriétaires concernés permettant ainsi de présenter le projet actuel.

Le raccordement au réseau électrique a été présenté et il a été précisé que les éoliennes seraient reliées entre elles à un poste de livraison. M. GILLET a indiqué que le projet sera raccordé au réseau public de distribution par un poste source situé à l'extérieur du parc. Le développeur aura la charge financière du raccordement interne au parc et du raccordement au réseau. Enedis se chargera des tracés de raccordement au réseau public. Pour le projet de L'Hôtellerie, le poste source envisagé à l'heure actuelle se situe à Lisieux.

Concernant les accès au parc éolien, VSB EN a pour objectif d'utiliser autant que possible les chemins existants pour limiter la création de nouveaux chemins.

Les retombées économiques du projet éolien

Avant d'avancer des chiffres, VSB EN a rappelé qu'un parc éolien est générateur de recettes fiscales, à l'instar d'une entreprise, pour le territoire d'implantation. Les bénéfices économiques et fiscaux sont ainsi versés aux territoires en fonction d'une répartition fiscale encadrée par la réglementation.

Pour un projet de 4 éoliennes d'une puissance de 16,8 MW, VSB EN a estimé, selon les taux votés de 2023, les bénéfices annuels pour la collectivité à :

- 85 742 € par an pour L'Hôtellerie avec 42 000 € en contrepartie de l'utilisation ou la transformation de la voirie pour le parc éolien (convention voirie), 26 919 € par an d'IFER et 16 832 € par an de taxe foncière ;
- 74 522 € par an de recettes fiscales pour la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie ;
- 40 379 € par an de recettes fiscales pour le département du Calvados ;
- 386 € par an de recettes fiscales pour la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

L'équipe projet a affirmé que les retombées économiques et fiscales du projet pourraient représenter environ deux fois l'épargne annuelle nette de la commune.

Enfin, a précisé VSB, les territoires situés sur le département de l'Eure et ayant refusé le projet et ses bénéfices dès le début de son développement, ne pourront pas profiter des retombées économiques.

Les mesures locales financées par le parc éolien

La société VSB EN et la mairie de L'Hôtellerie ont souhaité mettre en place des mesures spécifiques pour la commune d'implantation. M. RACAPÉ a précisé qu'elles avaient été élaborées en concertation avec les habitants et les élus de la commune.

Ces mesures seront financées par tout ou partie de la fiscalité et du loyer de la convention voirie et seront mises en place par VSB EN ou la mairie suivant la nature de la mesure. Elles pourront être revues dans le temps, en fonction du niveau de satisfaction des citoyens et de l'équipe municipale en place.

Les mesures envisagées et présentées par VSB EN :

- La **réduction de la facture d'électricité pour les habitants** de L'Hôtellerie (offre locale d'électricité verte ou coupons énergie annuels) ;
- La **mise en place d'une aide financière annuelle pour les frais de cantine** des enfants de L'Hôtellerie ;
- Le **maintien du gel de certains impôts locaux** de L'Hôtellerie ;
- La **mise en place de mesures écologiques** définies avec le bureau d'étude paysager (haies bocagères, bourse aux arbres, ruches, nids) ;
- La **réfection de la route communale** de la Mairie ;
- La participation financière à l'**organisation de sorties et manifestations annuelles** pour les seniors de L'Hôtellerie.

Si la plupart de ces mesures concernent uniquement la commune d'implantation du projet, VSB a affirmé qu'il serait possible d'élargir le périmètre à certaines communes ayant la possibilité d'entrer dans le projet.

Les échanges entre les participants et l'équipe de VSB EN

Si parmi les nombreuses interventions de la salle certaines questions ou contributions sont récurrentes, les nouvelles informations apportées par le développeur ont suscité chez les participants des questions et des commentaires nouveaux.

Ainsi, des précisions sur les zones d'accélération, les composants d'une éolienne et les retombées économiques du projet ont été demandées, tout comme des explications sur la réglementation concernant la distance des éoliennes aux habitations, les accords nécessaires à l'installation d'un projet et la définition des chemins d'accès.

Les discussions sur la loi APER, la répartition territoriale des bénéfices du projet et la composition d'une éolienne

Sur les zones d'accélération des énergies renouvelables l'équipe projet a expliqué à ceux qui souhaitent savoir comment leur classement était effectué, que le ministère de la Transition écologique mettait à la disposition des élus des cartographies permettant de définir des zones d'accélération sur leur commune. Ces zones, classées au préalable en potentiellement favorable au déploiement des énergies renouvelables, défavorable ou rédhitoire (zones situées à moins de 500 m d'une habitation), pouvaient ensuite être classées en zone d'accélération par les communes comme l'exige la loi APER (loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables) adoptée en mars 2023.

M. RACAPÉ a également expliqué que si le classement d'un secteur en zone d'accélération facilitait le développement d'un projet d'énergie renouvelable, cela ne garantissait pas sa construction. Des études environnementales, paysagères, d'impact etc. devaient de toute façon être réalisées afin d'identifier



précisément les enjeux. Aussi, la demande d'autorisation environnementale formulée auprès de l'administration restait une exigence réglementaire pour construire un projet situé sur une zone d'accélération.

Concernant l'utilisation de terres rares pour la fabrication d'éoliennes terrestres, une affirmation partagée par la salle, l'équipe projet a précisé que les constructeurs d'éoliennes n'utilisent plus ce type de matériaux hormis en très faible quantité dans les composants de l'électronique de puissance. M. RACAPÉ a par ailleurs confirmé les informations diffusées à la salle par une

participante sur la quantité de béton et d'acier utilisée pour leur construction. Cette personne indiquait en effet que 1 200 tonnes de béton et 335 tonnes d'acier sont nécessaires pour construire une éolienne de 150 m.

Sur les retombées économiques et fiscales du projet, un participant a souhaité savoir si elles étaient liées à la production des machines et un autre voulait comprendre la répartition de la fiscalité entre les différents échelons territoriaux.

Le développeur a indiqué que les retombées fiscales étaient fixes car elles dépendaient de la puissance installée et non du productible, en précisant que chaque instance territoriale (commune de L'Hôtellerie, Communauté d'agglomération de Lisieux Normandie (CALN) et département du Calvados) percevait directement une part de ces retombées. M. RACAPÉ a aussi ajouté que la commune d'implantation du projet percevra le versement d'un loyer pour l'utilisation de la voirie, assuré par la mise en place d'une convention de servitude.

Intéressés par ce sujet, les participants ont souhaité savoir s'il était prévu de faire bénéficier d'autres territoires, notamment les communes impactées par l'installation des éoliennes, des retombées économiques et fiscales du projet. VSB EN a expliqué que seuls les territoires ayant accepté de participer au projet seraient concernés par ces retombées.

Le maire de Marolles est alors intervenu pour indiquer comment son Conseil municipal, qui avait été sollicité par le développeur pour établir une convention de servitude et bénéficier ainsi des retombées du projet, avait refusé au développeur l'autorisation d'utiliser la voirie de sa commune pour le parc éolien. Après les applaudissements de la salle, le maire a ajouté que c'est en effet pour cette raison que la commune de Marolles ne percevra pas les bénéfices économiques du projet.

Craignant la prise en charge par la collectivité du coût financier du projet, certains participants ont demandé à VSB EN de préciser cet aspect. M. GILLET s'est voulu rassurant en affirmant que le coût du développement du projet était de la seule responsabilité de VSB EN. Que le projet soit réalisé ou non, a-t-il ajouté, les investissements étant supportés par une entreprise privée, les pertes le seraient également. Ainsi, la commune de L'Hôtellerie n'étant pas impliquée dans le financement du projet, elle n'aura pas à prendre en charge ni les coûts de son développement ni les coûts de son démantèlement.

Sur le mode de rémunération du développeur, un participant voulait comprendre comment il réalisait des profits avec un parc éolien construit. M. RACAPÉ a indiqué que la société VSB EN génère des bénéfices grâce à la vente de l'électricité produite.

Les échanges sur les implantations, le cadre réglementaire, l'obtention des autorisations nécessaires et la décision du Conseil municipal de L'Hôtellerie contestée par les opposants au projet

Au moment de la présentation par le développeur des zones d'implantation, les participants ont souhaité connaître les noms et les coordonnées des propriétaires et exploitants des parcelles concernées par l'installation et le survol des éoliennes. L'équipe projet a indiqué que ces informations relevaient du domaine privé tout en précisant que leur accord avait été demandé.

Étonnée de la réponse de VSB EN sur les accords des propriétaires et exploitants des parcelles d'implantation, une participante a interpellé le développeur pour savoir pourquoi il comptait s'installer sur ses parcelles alors qu'elle n'avait pas donné son autorisation.

En demandant des précisions sur les parcelles en question, M. RACAPÉ a affirmé ne pas avoir d'implantation sur le terrain de la participante. Les cartes projetées ont alors permis au développeur de montrer que les éoliennes étaient prévues sur des zones éloignées de ses parcelles et VSB EN a pu confirmer que l'ensemble des autorisations pour l'implantation des éoliennes, le survol des terrains et l'accès aux chemins avaient été demandées et obtenues auprès des propriétaires et exploitants concernés.

Dans la même logique, une personne a demandé si le développeur avait l'accord des propriétaires et exploitants pour le raccordement du parc au poste source situé à Lisieux. Sur ce point, M. GILLET a précisé que le raccordement hors du parc relève de la compétence de RTE qui utilise les routes et les voies publiques pour raccorder le parc éolien au réseau.

Plusieurs participants ont souhaité avoir davantage d'informations sur les chemins d'accès prévus pour le parc éolien. M. RACAPÉ a indiqué que les chemins d'accès n'étaient pas encore définis et que les réflexions sur les tracés étaient en cours tout en précisant que la largeur nécessaire pour ces chemins était de 4,5 m.

Rappelant le caractère historique de certains chemins situés sur la commune de L'Hôtellerie, une participante a demandé si des fouilles allaient être réalisées avant leur utilisation pour le parc éolien. Selon M. GILLET, le projet étant potentiellement situé sur une zone d'importance archéologique, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sera forcément consultée et il est courant qu'elle impose la réalisation de fouilles archéologiques. Si c'est le cas, a-t-il assuré, elles seront évidemment menées.

Enfin, le développeur a été interrogé sur la réalisation des forages pour la construction des fondations des éoliennes. M. GILLET a expliqué qu'une étude géotechnique sera réalisée afin de dimensionner la largeur et la profondeur de chaque fondation en fonction des sols et avant de réaliser les forages nécessaires.

La question de la distance aux habitations s'est alors posée. Des participants ont interrogé l'équipe projet sur la réglementation en la matière compte tenu de la hauteur des éoliennes.

Dans un premier temps, M. GILLET a souhaité rappeler que la réglementation qui impose le respect d'une distance de 500 m aux habitations s'applique à tous les projets éoliens, quelle que soit la hauteur des éoliennes. Toutefois, et dans les faits, a-t-il précisé, le projet devant également respecter des limites en matière d'émergence sonore, cette obligation peut conduire à un éloignement des éoliennes plus important.

Des questions sur la démarche de concertation mise en place, la position vis-à-vis du projet de la CALN ou la décision du Conseil municipal de la commune de L'Hôtellerie d'autoriser la réalisation d'études pour implanter un projet éolien, ont été largement discutées entre les participants et le développeur.

Des élus des communes de Thiberville et de Piencourt sont intervenues pour demander pourquoi, dans le cadre de la concertation, leur commune n'avait pas été sollicitée ni tenue informée des avancées du développement du projet.

L'équipe de Courant Porteur a expliqué qu'en raison de la proximité potentielle des futures installations des communes de Thiberville et Piencourt, les élus de ces communes ont été rencontrés au début de la démarche de concertation afin de les informer de l'existence du projet, mais aussi de prendre en compte leurs attentes vis-à-vis de VSB EN et de la concertation souhaitée par le développeur.

Aussi, et pour les inviter à participer à la concertation mise en place, ces mêmes élus ont été informés régulièrement des avancées de la démarche avec l'envoi des comptes-rendus des rencontres organisées et la diffusion des informations sur les modalités. VSB EN a rappelé de son côté que l'ensemble de la documentation sur le projet et la concertation était disponible en ligne sur le site Internet <https://hotellerie.vsb-energies.fr/>.

Concernant la documentation sur le projet et notamment les cartes, un participant a demandé à avoir ces éléments sous format papier. M. RACAPÉ a invité cette personne à formuler sa demande par courriel afin qu'une réponse lui soit apportée.



Plusieurs participants ont interrogé l'équipe projet sur la position de la CALN. Sur cette question, le maire de Marolles a souhaité intervenir pour partager la position de la CALN exprimée par son Président. Ainsi, il a été rappelé que la CALN ne s'était pas positionnée pour le projet mais a délibéré en faveur de la réalisation d'études sur la commune de L'Hôtellerie.

M. RACAPÉ a clarifié la position de la CALN en expliquant que si le projet n'est pas réalisé à la demande de la Communauté d'agglomération, cette dernière soutient toutefois la décision de la commune de L'Hôtellerie d'explorer son potentiel éolien avec la société VSB EN. Un vote du Conseil communautaire intervenu en 2022 atteste en effet de cette position.

Plusieurs participants ont alors mis en cause la décision du Conseil municipal de L'Hôtellerie d'autoriser le lancement des études de faisabilité alors que l'équipe municipale précédente s'était majoritairement opposée à l'implantation d'un projet éolien sur la commune. Une personne a d'ailleurs interrogé les élus présents afin qu'ils expliquent publiquement les raisons de ce vote.

Un élu du Conseil municipal de L'Hôtellerie a ainsi indiqué que la municipalité avait fait le choix de laisser un développeur étudier la faisabilité d'un projet éolien sur la commune dans l'objectif de savoir s'il y avait ou non réellement une opportunité.

Suite à cette intervention, une participante a fait remarquer que le développement du projet était en effet en cours et que son aboutissement restait encore incertain.

Souhaitant évaluer l'opposition au projet sur la commune de L'Hôtellerie, une personne s'est adressée à l'ensemble des participants pour demander que les habitants de L'Hôtellerie présents et opposés au projet se manifestent. Parmi les 44 participants, 4 ont alors levé la main.

Plusieurs participants sont ensuite intervenus pour signifier qu'ils étaient nombreux à être opposés au projet et que plusieurs communes du territoire étaient également contre le développement de ce parc éolien sur L'Hôtellerie.

Considérant la démarche de VSB EN d'« anti-démocratique », une personne a questionné le développeur sur son recours à une société de sécurité pour les réunions de concertation.

VSB EN a rappelé que la première réunion s'était déroulée dans un contexte très violent favorisant des insultes, c'est pourquoi la municipalité avait demandé des mesures de sécurité pour la suite de la concertation. Pour tenir compte de sa demande, il a été décidé de faire appel à une société de sécurité afin de permettre qu'un débat serein ait lieu.

Enfin, dans les différentes interventions qui ont suivi, les participants ont rappelé leur opposition au projet et leur désaccord avec le processus décisionnel.

De son côté, le Vice-président en charge du développement durable à la Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge (CCLPA) est intervenu pour rappeler la position de son intercommunalité.

Indiquant que la zone d'étude du projet se situait à proximité de quelques communes du territoire de la CCLPA et que le parc éolien impacterait potentiellement des communes de son territoire, le Vice-président a rappelé que la Communauté de communes et son président, M. Morin, étaient contre le développement de l'énergie éolienne. Il a aussi rappelé le vote du Conseil communautaire appelé à se prononcer sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire : 10 voix pour et 50 contre.

Questionnée également par le Vice-président sur le nom du Préfet en charge d'autoriser le parc éolien, l'équipe projet a indiqué que le Préfet du Calvados était décisionnaire sur cette question. Le Préfet de l'Eure rendra un avis consultatif.

Une participante a souhaité savoir comment les habitants du territoire seraient tenus informés de l'ouverture de l'enquête publique qui serait organisée sur le projet. M. GILLET a indiqué que la procédure d'enquête publique ferait l'objet d'une communication large par affichage public sur toutes les communes situées à 6 km de la zone du projet.

A la fin des échanges, un participant a souhaité prendre la parole en tant qu'ancien maire de la commune de L'Hôtellerie. Rappelant qu'un projet éolien avait été proposé et refusé par le Conseil municipal lorsqu'il était maire, il a indiqué qu'il maintenait son opposition à tout projet éolien.

Clôture de la rencontre

L'équipe de Courant Porteur a clos les échanges et remercié l'ensemble des personnes présentes pour leur participation. Elle a expliqué que les débats de la rencontre feraient l'objet d'un compte-rendu rédigé par Courant Porteur et diffusé à l'ensemble des participants par mail, sur le site Internet du projet et à la Mairie de L'Hôtellerie.

Il a été indiqué que l'équipe projet reviendra vers les participants dès qu'il y aurait des informations complémentaires sur l'implantation finale du projet (photomontages, hauteur des éoliennes, etc.).

La société VSB EN a précisé pour sa part que toutes ces informations seraient également mises en ligne sur le site web du projet : <https://hotellerie.vsb-energies.fr/>